

Fiche d'information pour les clubs

Chères et chers responsables de clubs de sport,

Vous menez à bien des tâches variées et précieuses pour le sport suisse et bénéficiez pour cela d'un soutien public et privé. Ces prestations de soutien sont toutefois liées à des attentes. La nouvelle ordonnance sur l'encouragement du sport rendra ces attentes obligatoires à partir du 1^{er} janvier 2026 pour les clubs sportifs qui reçoivent des subventions J+S. Pour vous aider, Swiss Olympic vous met donc à disposition un outil, une [liste de contrôle](#) du Standard de la branche du sport suisse, afin de répertorier les différentes exigences.

Les exigences peuvent être réparties en trois catégories :

1. Vérification et éventuelles adaptations des statuts (d'ici au 01.01.2026)
2. Publications sur le site Internet ou mise à disposition d'informations spécifiques dans l'espace réservé aux membres (au plus tard à partir du 01.01.2026)
3. Tâches courantes ou périodiques en matière de prévention (au plus tard à partir du 01.01.2026)

Dans un premier temps, nous vous recommandons de vérifier que vos statuts respectent les exigences (voir ci-dessous) et de les adapter si nécessaire. Si des dispositions manquent dans vos statuts ou règlements, elles doivent y être intégrées d'ici au 01.01.2026. Swiss Olympic a préparé des [formulations types](#) à cet effet.

Les exigences pourront être contrôlées par la Confédération à partir du 1^{er} janvier 2026. Il faut toutefois partir du principe que la Confédération procédera avec discernement : si certaines exigences ne sont pas remplies, un rappel sera d'abord adressé et un délai adapté à la situation concrète sera fixé pour atteindre les exigences.

Pour la suite des travaux (cf. travaux 2. et 3.), des informations et des outils supplémentaires seront mis à disposition dans le courant de l'année 2025.

Aperçu de la réglementation nécessaire dans les statuts

Aide à la lecture : pour les clubs sportifs sans subventions J+S, seules les trois premières réglementations (grisées) sont nécessaires. Ces exigences devraient en principe déjà être garanties.

Reconnaissance de la Charte d'éthique et des Statuts en matière d'éthique	<i>Remarque : votre fédération nationale règle déjà ces aspects dans ses statuts, c'est pourquoi la validité est en général également garantie pour les clubs. Il n'est pas nécessaire de prévoir un ancrage statutaire obligatoire au niveau du club, sauf si votre fédération en décide autrement. Comme cette « reconnaissance automatique » n'est pas toujours sans faille, Swiss Olympic recommande de l'ancrer dans ses propres statuts (voir le modèle d'ancrages)</i>
Reconnaissance du Statut concernant le dopage	
Reconnaissance du service de signalement de Swiss Sport Integrity (SSI) et de la Fondation Tribunal du sport suisse	
Ancrage dans les statuts d'une réglementation individuelle hommes-femmes	<i>Remarque : votre club doit définir une réglementation concernant la représentation hommes-femmes au sein de l'organe de direction suprême (en général : le comité central). Vous êtes libres de la formuler et de l'organiser comme vous le souhaitez. Swiss Olympic recommande un quota de genre de 40%.</i>
Ancrage dans les statuts d'une réglementation individuelle sur la limitation de la durée des mandats et la tenue d'élections au plus tard tous les quatre ans	<i>Remarque : votre club doit prévoir des élections périodiques (au plus tard tous les 4 ans) pour l'organe de direction suprême (en général : le comité central). Swiss Olympic recommande en outre une limitation maximale de la durée des mandats à 12 ans.</i>
Ancrage d'une réglementation visant à éviter les conflits d'intérêts	<i>Remarque : Il n'est <u>pas</u> obligatoire de régler cette question dans les statuts, elle peut également être inscrite dans des règlements. Vous êtes libres de la formulation et de l'organisation.</i>
Ancrage dans les statuts des principes de participation aux décisions au niveau stratégique ou opérationnel	<i>Remarque : Le droit de proposition des membres est une disposition minimale suffisante, pour autant que la possibilité de devenir membre soit ouverte à toutes les personnes qui participent à la vie du club.</i>